

Département d'Indre et Loire  
Arrondissement de Tours  
Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

**ARRETE N° 2024-052**  
**Portant Inscription sur le tableau annuel d'avancement**  
**Grade : adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**  
**Au titre de l'année 2024**

Le Président du SIEIL,

Vu le Code général de ma Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 14 juin 2021,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	Cécile-Laure RICARD	1 <sup>er</sup> juillet 2024

  

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<u>Promouvables</u>	1	0
<u>Inscrits</u>	1	0

**Article 2** : la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Tours, le 18 avril 2024

**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).